

ARRÊTÉ 2025-ÉLE-IUTSF-03

PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES USAGERS AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE SÉNART FONTAINEBLEAU DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.713-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;
- VU** le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'arrêté fixant le calendrier électoral pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'arrêté portant modalités d'organisation des élections pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif ;



ARTICLE 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections des représentantes et des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sénart Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), organisées du mardi 2 décembre 2025 à partir de 10h00 au mercredi 3 décembre 2025 à 16h00 les candidatures suivantes :

Collège	Usagers
Nom des candidats ou nom de la liste	Liste « Les voies des étudiants »
Nom des candidats ou nom de la liste	Liste « UPECcollectif »

ARRÊTÉ 2025- ÉLE-IEP-03

PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES USAGERS AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES (IEP) DE FONTAINEBLEAU DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page internet dédiée aux élections sur le site de la composante.

Fait à Créteil, le 24 novembre 2025

La Présidente de l'Université
La Présidente de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Karine Bergès
Karine BERGÈS